

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : 14 avril 2023	
INTITULE DE L'ACTION : « Rythmes de l'Alma »			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	100
Prestations (shows de danse)	800		
	660		
Frais de transport (2)	50	Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation	150		
Achat de fournitures (à détailler) (3)		Autres financements (à préciser)	
Assurance	100		
Tracts, affiches			
			1160
Taxes (SACEM)	300	Aide demandée au PIC	1460
Divers			
Personnel bénévole		Bénévolat	
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES			
Financement d'un autre projet (5)			
	1260		
TOTAL	<u>1460</u>	TOTAL	<u>1460</u>

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.